

AVIS INTERNET

UFF OBLIG PERSPECTIVES 2030

Part A : FR001400PL10

Part D : FR001400PL28

Part XL : FR001400PL36

Objet : Correction de l'affectation des plus-values nettes réalisées de la part D (FR001400PL28)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du Fonds **UFF OBLIG PERSPECTIVES 2030** (ci-après dénommé le « **Fonds** ») géré par **Ofi Invest Asset Management** (ci-après la « **Société de gestion** ») et nous vous remercions de votre fidélité.

Par la présente, nous vous informons que des modifications seront apportées à la documentation légale de votre Fonds.

Ces modifications, entrant en vigueur le **19 juin 2026**, vous sont développées ci-après :

- ❖ **Modification des modalités d'affectation des plus-values nettes réalisées de la part D FR001400PL28** : La Société de gestion décide chaque année de la distribution et/ou de la capitalisation, en tout ou partie, des plus-values réalisées et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Il est à noter que ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du Fonds actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com à compter du 19 juin 2026.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT